NANTES SAINT-NAZAIRE PORT

ATTESTATION

Je soussigné, Jean-Pierre CHALUS, Président du Directoire du Grand Port Maritime de Nantes Saint-Nazaire ;

Vu le Code du Domaine de l'Etat ;

Vu le Code Général de la Propriété des personnes publiques ;

Vu le Code de l'Environnement ;

Vu le Code des Transports ;

CERTIFIE:

Que la société Suez RV Ouest, maître d'ouvrage, est autorisée à déposer une demande d'autorisation environnementale, sur une parcelle du Domaine Publique Portuaire située sur la zone de Cheviré Aval, pour la réalisation d'un Ecopôle de recyclage, traitement et valorisation des déchets (construction d'un local OPB, lieu d'accueil des artisans et de gestion de la déchetterie, local "Non Ferreux", aménagement de la plateforme de tri-transit, alvéoles béton, création d'un bassin de stockage et de régulation des eaux pluviales et d'incendies).

La société Suez RR IWS Minerals France est titulaire, dans ce cadre et sous réserve du respect des réglementations relatives à l'urbanisme et aux Installations Classées, d'une autorisation d'occupation temporaire du Domaine Public Portuaire.

Pour ce qui concerne les conditions de remise en état ultérieure du domaine portuaire, le Grand Port Maritime confirme que la société Suez RR IWS Minerals France devra remettre le domaine en l'état, le cas échéant par dépollution d sols et sous-sols, afin qu'il reste compatible à l'exercice de toute activité industrialo-portuaire.

Cette attestation est établie à la demande de la société Suez RV Ouest pour être jointe à son dossier de demande d'autorisation environnementale.

Fait à Nantes, le 18 DEC. 2018

Le Président du Directoire
du Grand Port Maritime de Nantes Saint-Nazaire,
et par délégation,
Le Directeur de l'Aménagement et de l'Estuaire,

Franck Mousset

GRAND PORT MARITIME DE NANTES SAINT-NAZAIRE
18, quai Ernest Renaud - BP 18609 - 44186 NANTES Cedex 4 - France - Tél. +33 (0)2 40 44 20 20 - Fax +33 (0)2 40 44 20 01 - Siret 775 604 853 000 41
www.nantes.port.fr